

<b>Nom de l'école</b>	École secondaire Hormisdas-Gamelin	<b>Nombre d'élèves</b>	1475 élèves
<b>Nom de la direction</b>	Julie Leclair	<b>Date</b>	29 janvier 2021
<b>Nom des membres du comité de travail</b>	Julie Leclair, directrice Marie-Emmanuelle Dumont, directrice adjointe Karine Desjardins, directrice adjointe Robert Charlebois, contremaître à la sécurité Natalie Rhéaume, technicienne de travail social Pier-Carl Bédard, enseignant		
<b>Mandat du comité</b>	Élaborer un plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école et en faire la promotion auprès de tous les intervenants impliqués auprès des élèves dans le but d'assurer une conformité au niveau des interventions.		
<p><b>Les élèves, les parents et le personnel agissent <u>ensemble</u> pour un climat sain et sécuritaire à l'école.</b></p> <p><b>À ESHG, c'est 100% intervention</b></p>			

**Analyse et portrait de la situation de l'école**

Recueillir les observations et les perceptions des élèves et de l'ensemble du personnel.  
Établir des priorités quant aux mesures à prendre en lien avec les résultats obtenus.

**En 2017-2018**, 108 mémos ont été recensés dans 4 catégories (intimidation, violence verbale, violence physique, conflits).

Basé sur le total de ces mémos, nous recensons :

- 14 mémos en lien avec des cas d'intimidation;
- 29 mémos en lien avec des cas de violence verbale;
- 41 mémos en lien avec des cas de violence physique;
- 24 mémos en lien avec des conflits entre élèves.

**En 2018-2019**, 241 mémos ont été recensés dans 4 catégories (intimidation, violence verbale, violence physique, conflits).

Basé sur le total de ces mémos, nous recensons :

- 23 mémos en lien avec des cas d'intimidation;
- 57 mémos en lien avec des cas de violence verbale;
- 21 mémos en lien avec des cas de violence physique;
- 130 mémos en lien avec des conflits entre élèves.

**En 2019-2020 (1<sup>er</sup> septembre au 13 mars)**, 124 mémos ont été recensés dans 4 catégories (intimidation, violence verbale, violence physique, conflits).

- 15 mémos en lien avec des cas d'intimidation;
- 26 mémos en lien avec des cas de violence verbale;
- 55 mémos en lien avec des cas de violence physique;
- 28 mémos en lien avec des conflits entre élèves.

	<p><b><u>Enjeux prioritaires pour 2020-2021:</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Diffusion de l'information et utilisation d'une procédure commune.</li> <li>2) Augmenter les interventions ciblées avec les élèves du premier cycle et parcours adapté. AGIR TÔT</li> <li>3) Amélioration du système de compilation de données.</li> <li>4) Ouverture sur la diversité.</li> </ol>
<p><b>Mesures préventives visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonification du système de surveillance avec l'ajout de caméras.</li> <li>➤ Évaluation des zones à risque à l'intérieur de l'école.</li> <li>➤ Partenariat avec le service de police municipale et autres organismes communautaires.</li> <li>➤ Dispersion de la clientèle étudiante en créant des endroits spécifiques à certains groupes d'âge : salon étudiant B-124/-125 (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sec.); local pour les élèves du pré-dep, cafétéria au B-119 pour le 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire. À remettre en place après le contexte COVID-19.</li> <li>➤ Activités encadrées lors des temps libres : ouverture du salon étudiant, gymnases, laboratoire informatique, local d'arts. À remettre en place après le contexte COVID-19</li> <li>➤ Sensibilisation et transmission d'informations aux élèves par l'animation de diverses activités; <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Au 1<sup>er</sup> cycle :</b> <i>Garde ça pour toi (en collaboration avec le SPVG et CALAS), AVISE (en collaboration avec le SPVG), ateliers de connaissance de soi et de développement des habiletés sociales (offert par les TES et la psychoéducatrice).</i></li> <li><b>Au 2<sup>e</sup> cycle :</b> Programme Empreinte de CALAS (ateliers de prévention des abus sexuels), Le pouvoir de tout changer (en collaboration avec le SPVG).</li> <li><b>Pour tous les élèves :</b> Création du groupe ALLIÉ.E (diversité sexuelle et de genre), Journée du chandail rose (8<sup>e</sup> édition, 24 février 2021), mois (février) de l'Histoire des noirs.</li> </ul> </li> <li>➤ Présentation des règles de conduite et des comportements de civisme attendus par la direction à tous les élèves en début d'année.</li> <li>➤ Affiches pour sensibiliser les élèves sur des sujets qui les touchent.</li> <li>➤ Accessibilité de numéros d'organisme d'aide aux adolescents via l'agenda scolaire. (page 14)</li> </ul>
<p><b>Mesures pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte et</b></p>	<p>Les méthodes suivantes sont disponibles pour formuler une plainte en toute confidentialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formulaire de signalement disponible sur le site internet d'ESHG.</li> <li>➤ Envoi de courriel à un intervenant.</li> </ul>

<b>pour assurer la confidentialité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Message sur la boîte vocale d'un intervenant.</li> <li>➤ Rendez-vous avec la TES d'unité ou autre intervenant.</li> <li>➤ Page explicative dans l'agenda scolaire 2021-2022 (nouvelle page).</li> </ul>
<b>Actions à prendre lors qu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté</b>	<p>La démarche d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre fin au geste par un arrêt d'agir.</li> <li>➤ Prendre la version des personnes impliquées.</li> <li>➤ Signaler la situation à la direction ou éducatrice de l'unité.</li> <li>➤ Implication du policier-éducateur au besoin.</li> <li>➤ Communication aux parents des élèves impliqués.</li> </ul>
<b>Mesures de soutien ou d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontres individuelles avec les personnes concernées par un intervenant scolaire.</li> <li>➤ Possibilité de séjour au local PASS pour un temps de réflexion.</li> <li>➤ Possibilité de référence à un professionnel ou à un partenaire externe au besoin.</li> <li>➤ Gestes réparateurs selon le contexte.</li> </ul>
<b>Sanctions disciplinaires applicables</b>	<p>Les sanctions sont appliquées selon le code de vie prévu à l'agenda selon la gravité, l'intensité et la répétition.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avertissement, suspension interne, externe ou expulsion.</li> <li>➤ Contrat d'engagement avec restrictions.</li> <li>➤ Mesures réparatrices.</li> <li>➤ Autres, selon analyse de la situation.</li> </ul>
<b>Suivi</b>	<p>Après la démarche d'intervention, un suivi est fait sous la forme 2-1-1 (2 jours, 1 semaine et 1 mois) auprès des élèves impliqués et leurs parents.</p>